

- JETONS MOINS, TRIONS MIEUX -



N° 10 - JANVIER 2024

ÉCHO DÉCHETS

EDITO

Le déchet idéal existe... c'est celui que l'on ne produit pas !

Adoptez les bons gestes, des petits gestes du quotidien, et progressivement, il sera possible d'entamer une démarche de réduction des déchets. Cœur de Savoie vous accompagne dans le changement, avec notamment la mise en place de l'extension des consignes de tri en janvier 2023, avec des solutions de compostage de proximité pour tous en janvier 2024, un programme d'ateliers et de visites...

Cœur de Savoie renouvelle son Plan Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) et vous invite à vous associer à la réflexion. Les premières réunions ont eu lieu à l'automne 2023. Vous pouvez vous joindre au groupe et transmettre vos idées, réflexions pour une bonne gestion des déchets sur votre territoire.

Marc GIRARD, Vice-Président en charge des déchets

Service déchets de Cœur de Savoie

04 79 84 36 27 - 06 72 04 21 44

dechets@cc.coeurdesavoie.fr - www.coeurdesavoie.fr

ET VOUS, VOUS EN ÊTES OÙ AVEC LES BIODÉCHETS ?

Que vous logiez en habitat individuel ou collectif, en moyenne, 40 % des habitants des 14 communes de Cœur de Savoie compostent. Et vous, où en êtes-vous du tri des déchets de cuisine et de jardin (biodéchets) ?

Les biodéchets, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'ensemble des déchets biodégradables. Il peut s'agir de végétaux, de restes de repas ou d'épluchures. Quand ils ne sont pas triés, ils sont mélangés avec les ordures ménagères résiduelles. En France ce sont 5,5 millions de tonnes de biodéchets qui finissent chaque année incinérés ou enfouis, alors qu'ils peuvent être compostés et valorisés.

L'incinération des biodéchets consomme plus d'énergie qu'elle n'en produit : pour chaque tonne de déchets incinérée, au moins une tonne de CO₂ est émise. Ce procédé est très onéreux et dommageable pour l'environnement, alors que le tri et le traitement sur place coûtent très peu.

Le tri des déchets biodégradables : que se passe-t-il au 1er janvier 2024 ?

La Loi AGECS, impose deux choses au 1er janvier, au sujet des déchets de cuisine et de repas :

- L'obligation pour les professionnels, établissements, ... produisant des déchets biodégradables d'avoir une solution pour ne pas les mettre dans la poubelle ménagère.
- L'obligation pour les collectivités de proposer aux particuliers une solution pour ce type de déchets. Il n'y a pas d'obligation légale prévue pour les particuliers.

Trier ses biodéchets, c'est faire le « tri à la source ». Le tri des déchets de jardin, lui, existe déjà par le biais de bennes dédiés en déchèteries. Les déchets verts sont également des ressources que l'on peut utiliser sur place dans son jardin : une fois broyés, leur volume est réduit 8 fois et en paillage, ils enrichissent le sol.

Quelle stratégie pour Cœur de Savoie ?

Il existe, pour résumer, 4 manières principales de traiter les déchets biodégradables : La collecte en porte à porte, la collecte en apport volontaire, le compostage collectif, le compostage individuel. Une collectivité peut utiliser plusieurs solutions en même temps.

Au vu des spécificités du territoire (milieu rural avec peu d'habitants), Cœur de Savoie a décidé de développer les compostages collectif et individuel en gestion de proximité. Ce fonctionnement interne au territoire permet

de limiter les coûts, les déplacements et l'impact environnemental en limitant les moyens nécessaires (véhicules de collecte, conteneurs...)

Nous proposons également des solutions de compostage d'établissement pour les entreprises et écoles. Cœur de Savoie fournit le matériel et un suivi afin d'accompagner les structures qui le souhaitent dans cette démarche. Actuellement, il existe 5 sites d'établissement sur le territoire, dont 4 en milieu scolaire.



Mais alors finalement, comment ça marche le compostage ?

La dégradation et la transformation de la matière organique se déroulent grâce à l'action de micro et de macro-organismes, en présence d'oxygène et d'eau.

Pour favoriser et accélérer le processus, il y a trois règles à respecter :

- L'humidité : Pour bien se dégrader, la matière doit être humide, mais pas trop ! Pour cela, pas besoin d'eau potable, pensez à ouvrir le couvercle de votre composteur quand il va pleuvoir.
- L'oxygène : les petites bêtes ont besoin de respirer. Une aération régulière par le biais du brassage est importante. Vous pouvez le faire avec une fourche. Plus le brassage est régulier, plus il est facile à réaliser.
- Un équilibre : Le composteur doit contenir 1/3 de déchets à base de carbone : déchets bruns, secs, comme le broyat de bois ou les feuilles et 2/3 à base d'azote : déchets verts, humides et mous, comme les déchets de cuisine. L'équilibre et le mélange de ces matières permet une bonne santé du compost.

Matières humides

Matières vertes azotées



Restes de fruits et légumes, crus ou cuits



Épluchures et pelures dont agrumes

Matières sèches

Matières brunes carbonées



Branchages de petite taille



Feuilles mortes

Pour les composteurs collectifs, comment ça fonctionne ?

Une vingtaine de sites de compostage sont installés sur les 14 communes. Ils comportent toujours au minimum 3 bacs : un bac de broyat, un bac d'apport et un bac de maturation.

Le service déchets accompagne gratuitement les habitants, les communes, les entreprises qui souhaitent installer un site.

Les référents de site sont des habitants ou salariés volontaires. Ils se chargent de brasser les matières une fois par semaine, afin d'apporter de l'oxygène. Ils avertissent les agents du service déchets en cas de problème ou de manque de broyat de bois. Ils peuvent informer, apporter des conseils aux habitants intéressés.

Des formations gratuites sont organisées, chaque année, par le service déchets de Coeur de Savoie pour les accompagner.

Trouver un site de compostage collectif près de chez moi



Comment monter mon composteur individuel, que composer ?



Et pour le compostage individuel ?

À partir du 1^{er} janvier 2024, Coeur de Savoie distribuera gratuitement des composteurs individuels. Un bio-seau pour faciliter le tri des déchets dans votre cuisine est également fourni.

Vous pouvez vous inscrire aux formations « Référents compostage collectif » et aux sessions de distribution de composteurs sur notre site internet : www.coeurdesavoie.fr, rubrique «Préserver».

Le réemploi se développe en Cœur de Savoie !

Le réemploi des bouteilles en verre de manière industrielle (appelé consigne) était le principal système de gestion des emballages jusque dans les années 60. Remplacé ensuite par le recyclage, il revient dans notre territoire, avec Alpes Consigne.

Intéressant, quand on sait qu'une bouteille peut être réutilisée jusqu'à 20 fois en moyenne !

Pourquoi le réemploi du verre revient ?



Réduction des déchets grâce au réemploi des contenants



-76%
D'ÉNERGIE



-51%
D'EAU



-79%
D'ÉMISSION DE GAZ
À EFFET DE SERRE

Diminution de l'impact environnemental par rapport à une gestion en recyclage



Le réemploi du verre permet de diminuer le bilan carbone du verre de 150 g équivalent CO2 pour chaque bouteille



Sans extraction de matière première

RÉALISATION : ALPES CONSIGNE

Alpes Consigne, membre du réseau national Réseau Consigne, organise le retour de la consigne (non marchande) des bouteilles en verre sur notre territoire.



Toute bouteille qui comporte l'un de ces 3 logos peut être rapportée dans un point de collecte Alpes Consigne. Retrouvez la liste des producteurs et magasins engagés dans la démarche sur <https://alpesconsigne.fr/>

Les commerçants et producteurs du territoire engagés dans cette démarche sont identifiables par une vignette Alpes Consigne.

Producteurs :

- Bière :
 - Brasserie Les Funambules (La Croix de la Rochette)
 - Brasserie Faye (Montmélian)
- Distributeurs :
 - Mont Bio (Montmélian)
 - La P'tiote Boutique (La Croix de la Rochette)
- Vin :
 - Maison Philippe Grisard (Cruet)
 - La combe des Grandes Vignes (Chignin)
 - Domaine Quenard (Chignin)
 - Les Vignes de la Passion (Porte de Savoie)

Directrice de publication : Béatrice SANTAIS
Rédacteur en chef : Marc GIRARD
Rédaction : Service déchets

Crédits photos : Communauté de communes Cœur de Savoie - Conception : Service Communication
Impression : Ma Bonne Impression - Tirage : 6 500 exemplaires